



REGLEMENT GENERAL DES COURSES UTOI

L'association UTOI (Ultra Trail Océan Indien) organise des courses trail et ultra trail en milieu naturel et montagnard. Ces épreuves sont spécialement conçues pour des personnes bien entraînées et en parfaite condition physique, pleinement conscientes des exigences physiques et mentales, de la particularité technique de chaque course . Les participants doivent être préparés à affronter en anticipant :

- Les défis propres au milieu montagnard tropical, ainsi que les variations climatiques et météorologiques (pluie, vent, chaleur, froid, brouillard, hygrométrie, rayonnement solaire, nuit)
- D'être préparé à la longueur et au dénivelé de l'épreuve choisie en ayant acquis une capacité d'autonomie
- Etre prêt à gérer ses douleurs musculaires, articulaires, ses problèmes gastriques et grande fatigue.
- Respecter les milieux naturels exceptionnels traversés et sensibiliser ses accompagnants.

Types de Trails et Ultra Trails

Format	Kilomètre Effort (1km ou 100m d+ = 1 point)
XXS	0 à 24
XS	25 à 44
S	45 à 74
M	75 à 114
L	115 à 154
XL	155 à 209
XXL	210 et plus

Pointages électroniques intermédiaires : présentation obligatoire de votre dossard à chaque poste de pointage du parcours.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment. Le coureur s'engage à le respecter à tout moment.

La charte du traileur :

Amis coureurs, merci de :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne jeter aucun déchet, même biodégradable (pouvant attirer les rats et polluer)
- Faire ses besoins dans les toilettes prévues à cet effet.
- Ne pas couper de branches.
- Utiliser les stations de biosécurité pour nettoyer ses chaussures.
- Ne pas crier de façon intempestive.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du règlement de la course.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie etc.)
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

Amis accompagnateurs, merci de :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Respecter les zones délimitées par l'organisateur pour le ravitaillement personnel.
- Respecter la réglementation des lieux : feu uniquement en réchaud et place aménagée ; pas de musique amplifiée ; les groupes électrogènes doivent être protégés par un bac.
- Les publicités doivent être à l'intérieur des tentes uniquement.
- La coupe des végétaux est interdite.
- La lumière doit obligatoirement être dirigée vers le sol.
- Le vol de drone est interdit dans certains lieux, voir la réglementation en vigueur.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenir tous les traileurs : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.

- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les traileurs.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer ou consommer de l'alcool sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

TRÈS IMPORTANT : par le fait de son inscription à une course de l'UTOI, le participant ainsi que ses amis, accompagnants, familles... acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement. Il est responsable de tous les actes commis par sa famille, ses accompagnants etc. qui seraient de nature à contreviendre aux dispositions de l'ensemble des points du présent règlement, notamment ceux relevant des prescriptions du Parc National de La Réunion et de l'ONF.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les événements et courses avec les dates, les horaires, les modalités et les informations coureurs sont en ligne sur le site officiel www.utoi.re.

Attention pour certaines courses un équipement obligatoire peut être spécifique au format de l'épreuve et aux conditions météorologiques.

2. Organisateur

Monsieur Hassen PATEL préside l'association ACSR (Association Culturelle et Sportive de la Réunion), association loi 1901.

Le siège social est situé au 28 E avenue Marcel Hoarau, 97490 Ste-Clotilde (La Réunion).

3. Conditions de participation

La participation à une épreuve est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge

Les catégories d'âges sont prisent en compte au moment de la course en application de la [réglementation FFA](#), une mise à jour des dates de naissances a lieu chaque année au 1er septembre. Sont pris en compte à partir de la catégorie Espoirs U23. Tous les participants à une course sont regroupés dans l'une des 13 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

Catégories	Hommes	Femmes	Année de naissance
1	Espoir	ESPH	2004 à 2006
2	Sénior	SH	1992 à 2003
3	Master 0	M0H	1991-1987
4	Master 1	M1H	1986-1982
5	Master 2	M2H	1981-1977
6	Master 3	M3H	1976-1972
7	Master 4	M4H	1971-1967
8	Master 5	M5H	1966-1962
9	Master 6	M6H	1961-1957
10	Master 7	M7H	1956-1952
11	Master 8	M8H	1951-1947
12	Master 9	M9H	1946-1942
13	Master 10	M10H	1941 et avant

b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur : <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) délivré par la FFA qui est valable trois mois et qui remplace le certificat médical. Votre PPS doit impérativement être en cours de validité le jour de la manifestation.

Très important : selon le format de course, (notamment les courses XXL), l'organisation peut également exiger un certificat médical selon ses propres critères d'évaluation en matière de santé. (Test d'effort, ...)

ATTENTION : si votre inscription se fait dans les 3 mois précédent la course, votre PPS sera valable. A défaut, si celle-ci se fait à plus de 3 mois de l'épreuve, la présentation du PPS se fera lors de la remise du dossard ou à tout autre moment fixé par l'organisateur. Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c) Droit d'inscription

Pour pouvoir participer, le coureur doit s'acquitter du droit d'inscription propre à la course. Le paiement se fait uniquement en ligne sur le site de l'organisateur (www.utoi.re).

Aucune inscription ne sera reconnue valable en cas de non paiement intégral de celle-ci avant la date limite prévue des inscriptions prévue à la course.

Pour valider son inscription, chaque compétiteur assuré de participer à une course devra adhérer au bulletin d'inscription, le valider en ligne, s'acquitter des droits afférents et signer obligatoirement une attestation sur l'honneur d'aptitude physique à la pratique de la course à laquelle il est inscrit.

TRES IMPORTANT : le montant payé par le coureur pour son inscription comprend notamment :

- l'accès aux postes de ravitaillements afin de s'y restaurer,
- l'accès aux soins médicaux en cas de nécessité (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, ...),
- l'accès aux sentiers balisés et sécurisés par l'organisation.

En AUCUN CAS, le montant de l'inscription constraint l'organisation à remettre un tee-shirt, une médaille, un trophée, ... à un coureur. Ces récompenses sont des cadeaux offerts par l'organisation généralement à tout FINISHER qui franchit la ligne d'arrivée

dans les délais exigés, (temps maximum de course), excepté ceux qui sont disqualifiés, mis hors courses, etc. Aucune exception ne sera faite sur ce point.

d) Rétractation-Désistement-Remboursement

Toute inscription est ferme et définitive.

Dans un délai maximal de huit jours après son inscription, le coureur a la possibilité de se rétracter de celle-ci. Cette rétractation devra parvenir à l'organisateur par lettre recommandé + accusé de réception impérativement, le cachet de la poste faisant foi. Il sera alors remboursé au coureur le montant intégral de son inscription.

Les autres possibilités de remboursement sont uniquement les suivantes :

- Dans les 30 jours à partir de l'ouverture de la date des inscriptions**, délai de rétractation inclus, remboursement à hauteur de 80 % maximum du montant de l'inscription.
- Entre 31 et 75 jours à partir de l'ouverture de la date des inscriptions**, remboursement à hauteur de 50 % maximum du montant de l'inscription.
- Au-delà de 75 jours après l'ouverture des inscriptions, aucun remboursement ne sera possible.**

Aucun report ni aucun avoir ne sera accordé sous quelque motif que ce soit en cas de non participation après avoir validé votre inscription.

(NB : jour calendaire)

e) Clôture des inscriptions

2 possibilités de clôturer les inscriptions :

- 1) En priorité, si le quota fixé par l'organisateur a été atteint.
- 2) Ou à la date prévue de fin des inscriptions propre à chaque course (Voir le site officiel de l'UTOI : www.utoi.re).

f) Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes handisportifs.

g) Mineurs

Cette épreuve est interdite aux mineurs et aux moins de 20 ans. Sauf pour certains petits formats suivant la réglementation FFA.

h) Matériel de sécurité obligatoire

Outre le port du dossard personnalisé de face, bien visible, et le port du bracelet de course (ou autre) fourni par l'organisateur de l'épreuve non échangeable, tout coureur devra impérativement avoir dans son sac :

- 1 gobelet

- 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange.
- 1 réserve d'eau minimum 1L pour toutes les courses, à l'exception des trails XL et XXL où la réserve d'eau doit être au minimum de 1.5L à tout moment de la course.
- 1 sifflet
- 1 téléphone portable avec capacité de chargement suffisante à prévoir pour l'ensemble de votre course.
- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou un strapping.
- 1 réserve alimentaire constante et suffisante pour relier les points de ravitaillement.
- 1 pièce d'identité.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimale de 1,4m X 2m.
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche, et coutures thermo-soudées. (Coupe-vent à proscrire, protection insuffisante)
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manches longues en tissu technique adapté à l'environnement.
- 1 sac à déchets ou tout autre moyen permettant de transporter ses déchets vers les poubelles prévues.

Allégement possible uniquement pour les formats courts XXS et XS. Se référer au site officiel de l'UTOI afin de vérifier s'il y a des informations spécifiques à ce sujet. A défaut, le matériel obligatoire est le même que celui ci-dessus mentionné. .

Le coureur est seul responsable de son matériel. Un contrôle inopiné par l'organisation peut être effectué à tout moment de la course.

4. Courses en relais

Chaque coureur inscrit à une course en relai est sous la responsabilité administrative du capitaine de l'équipe. Aucun changement de relai n'est possible sans l'autorisation expresse de l'organisation (changement de nom, de numéro de relai, ...).

5. Dossard.

Chaque dossard sera remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité lors des jours dédiés à cette remise.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, sur le ventre ou attaché via un porte dossard FACE AVANT VISIBLE en permanence et en totalité durant toute la course ainsi qu'à l'arrivée jusqu'à la sortie du SAS coureur. Le dossard ne devra subir aucune modification ni altération. A défaut de visibilité ou en cas de modification, de destruction même partielle, ...le coureur courre le risque de ne pas être pointé à un pointage intermédiaire ou à l'arrivée. Dans ce cas, il sera considéré comme non finisher et ne pourra rien prétendre à l'arrivée (tee shirt, médaille, ...).

Sans dossard, le coureur ne pourra pas accéder aux postes de ravitaillement, aux aires de repos, aux soins médicaux etc.

6. Cession de dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription, ni revente ou cession de dossard ne sont autorisés pour quel que motif que ce soit.

Lors de la remise des dossards, chaque dossard sera remis individuellement, à chaque coureur, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et radiée à vie sur toutes les courses de l'UTOI.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce genre de situation.

7. Assurances

a) Responsabilité civile/Assurance dommages corporels

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Celle-ci garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un PASS' RUNNING, PASS J'AIME COURIR ou d'une licence.

8. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé des membres de l'organisation et du directeur de course. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées par écrit dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Leurs décisions sont sans appel.

b) Bâtons (trails)

Le port des bâtons (type marche nordique ou autre) n'est pas autorisé.

c) Limites horaires

Le temps maximum alloué de la course et les barrières horaires à des points de contrôles sont définies et fixées par l'organisation et sont disponibles sur le site officiel www.utoi.re pour chaque course. Passé ce délai, le concurrent sera considéré comme hors course mais pourra continuer sous sa seule responsabilité et devra alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

d) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Des postes de contrôles sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Le pointage électronique s'effectue au moyen de puces fournies par l'organisation.

Cette dernière, se réserve le droit de disposer de postes de contrôles, non repris dans la liste des postes officiels.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve sur laquelle ils sont enregistrés, les concurrents doivent repartir des postes de contrôle avant l'heure limite fixée par les barrières horaires (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). A défaut ils seront mis hors course, avec obligation de restituer le dossard. Toute poursuite de l'épreuve sera non autorisée aux vues des règlements mis en place et pour raison de sécurité.

e) Poste de contrôle

Un contrôle est effectué à l'arrivée et peut l'être également à n'importe quel endroit du parcours. Sous peine de disqualification, le coureur doit s'y soumettre entièrement. Ces postes constituent également des sites de pointage obligatoires pour les coureurs.

f) Sac de délestage.

Les sacs de délestages seront entreposés à des endroits bien déterminés par l'organisation. Celle-ci ne peut en aucune façon être tenue pour responsable en cas de perte, vol, ou dégradation des sacs. C'est une faveur accordée aux traileurs pour faciliter la logistique de leur course. Il n'y a aucune obligation à nous remettre vos sacs.

9. Ravitaillements

Les points de ravitaillements sont définis par l'organisation et sont disponibles sur le site de la course. Toutes les épreuves restent en semi-autosuffisance, il appartient aux concurrents d'emporter avec eux ses ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum en complément des ravitaillements que propose l'organisation.

Afin de réduire les déchets plastiques, cartons, papiers, ... aucun ustensile jetable (couverts, gobelets, ...) ne sera distribué à un poste de ravitaillement. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

a) SAS de ravitaillement.

Un sas de ravitaillement est constitué par l'organisation à l'approche de chaque poste de ravitaillement officiel. Vous ne devez manger qu'à l'intérieur de ce sas. **Toute sortie de nourriture ou de boisson autre que de l'eau en dehors de ce sas est strictement interdite sous peine de disqualification immédiate de la course.**

b) Assistance personnelle.

L'assistance personnelle est autorisée selon les modalités prévues par l'organisation dans une zone prédéfinie, marquée par un panneau « Début de zone d'assistance

personnelle « et « Fin de zone d'assistance personnelle ». Toute assistance personnelle hors de cette zone entraînera la disqualification immédiate du coureur.

En dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement par le chef de poste, il est donc strictement interdit de se faire ravitailler par des ravitaillements dites « marrons » tout au long du parcours auquel est inscrit le compétiteur.

Il est également interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagnés, pendant toute ou partie de la course pour laquelle ils sont inscrits par une personne non participante à l'une de ces épreuves. Il est rappelé que la seule assistance personnelle n'est autorisée que sur les postes de ravitaillements mis en place par l'organisation, cette disposition inclut toute assistance " volante " de type " lièvre ", accompagnateurs, " porteurs d'eau " ...

L'organisation décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (médicales etc.) fournis par un prestataire privé, non agréémenté par l'organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérances établies. Auquel cas il n'y aura pas de recours possible.

Enfin, les règles en matière de protection de l'environnement s'appliquent également à toute assistance personnelle et ce dans son intégralité (pas de jet de détritus, pas de gobelets, couverts, nourritures etc.)

10. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroulant (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

b) Sécurité des concurrents

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée des épreuves. La sécurité des traileurs est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes sanitaires (médical et paramédical), de secouristes, des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre- files..

Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac et du déclenchement de l'alerte.

L'ensemble du personnel médical, paramédical et secouriste ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve,
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire,
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmière sera accessible à l'arrivée, les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du parcours pendant la course doit prévenir l'organisation.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'équipe médicale et de l'organisateur.

Des aléas de toute sorte liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Important : L'organisation se réserve le droit d'imposer à tous les coureurs tout matériel de sécurité qu'elle jugera nécessaire, notamment le port d'une balise GPS (autre que la balise intégrée au dossard), gratuite ou payante, ou encore le téléchargement d'une application et/ou de tout autre moyen de localisation, de tracking, etc.

Le défaut de fonctionnement d'une balise ne peut être imputable à l'organisation. Aucun recours ne sera accepté en ce sens.

c) Repos-Stand de récupération

Pendant la course, les coureurs disposeront de zone de repos sur certains postes de ravitaillement, avec des lits picots. Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération physique généralement en présence des kinésithérapeutes.

d) Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours en coordination avec le PC Course ou médical, un crédit temps pourra être accordé sous la seule décision du directeur de course. Les concurrents sont informés que compte tenu de cette course en altitude en milieu isolé, chaque poste de ravitaillement sera équipé de couverture type laine afin de couvrir une personne blessée et/ou victime d'un malaise.

e) Balisage

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale. **ATTENTION** : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin ou appelez-le PC Course ! Par respect pour l'environnement, aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

11. Abandon

Le coureur est prié de respecter scrupuleusement les prescriptions suivantes :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste et lui remettre son dossard.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. Les informations relatives à cet abandon seront transmises au PC course.

Tous les coureurs qui abandonnent ou qui sont en retard par rapport aux barrières horaires ou encore arrêtés par l'organisation ne sont pas autorisés à poursuivre la course. Leurs dossards seront retirés.

A défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

12. Sanctions- Disqualification

Le directeur de course, le responsable de la sécurité médicale, le responsable de la sécurité route, les chefs de poste, les ouvreurs, les chargés de sécurité positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi que la brigade spécifique et volante sont chargés de veiller au respect du règlement.

A tout manquement au règlement, ils sont mandatés par l'organisation pour notifier la nature de la faute. Cette notification est aussitôt signalée au directeur de course statuant sur la mise en application de la sanction sous forme d'avertissement, d'une pénalité en temps ou d'une disqualification (voir tableau).

Liste des sanctions non exhaustive :

MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT ACSR	PÉNALITÉS (*) DISQUALIFICATION
Port du dossard non visible ou non conforme	Pénalité de 15 minutes
Jet de détritus (acte volontaire) même biodégradable (épluchure, tronçon de pomme..) par un concurrent ou un membre de son entourage et tout autre acte préjudiciable à l'environnement	DISQUALIFICATION IMMÉDIATE DU CONCURRENT CONCERNÉ. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA AUTORISÉE AUX COURSES DE L'UTOI PENDANT UNE DURÉE DE 2 ANS.
Atteinte volontaire aux plantes (exemple : coupe de branches pour en faire un bâton)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité de 20 minutes dès la première constatation
Non respect du tracé officiel et balisé en coupant un chemin représentant un raccourci important	Disqualification de la course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (ex: pas de réserve d'eau, lampe frontale... voir article 3h)	Disqualification de la course. Retrait du dossard.
Se faire suivre ou précéder sur le parcours (à pied, en VTT, en 4 x 4 ...)	Pénalité 30 minutes dès la première constatation

Non respect des personnes liées à l'organisation (bénévoles, médical, et voisinage)	Disqualification de la course
Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation dans l'urgence en cas de mauvaises conditions météos	Disqualification de la course.
Absence d'une puce électronique et tout autre matériel de chronométrage ou de sécurité	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-assistance à un concurrent en difficulté	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate et retrait du dossard
Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard. Interdiction d'inscription aux courses de l'UTOI pendant une durée de 2 années entières et consécutives

Il est également porté à la connaissance du compétiteur et de toute personne l'accompagnant que sa disqualification (mise hors course) sera immédiatement prononcée en cas :

- D'abandon de déchets même biodégradables,
- D'atteinte volontaire aux plantes et aux animaux,
- D'allumage de feux en dehors des places à feu aménagées à cet effet,
- D'utilisation de raccourcis.

*Les pénalités en temps sont appliquées sur le temps final de course.

*Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

13. Politique anti-dopage

En s'inscrivant aux courses de l'UTOI, tous les participants acceptent d'être liés par les règles anti-dopage du Code Mondial Antidopage et aux normes internationales émises par l'Agence Mondiale Antidopage.

14. Protection de l'environnement

En s'inscrivant à un événement UTOI, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques, ...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Comme énoncé ci-dessus, tout abandon de matériel et tout jet de déchet de quelles que natures que ce soient hors des lieux prévus à cet effet entraîneront la mise hors course immédiate du concurrent fautif. Une zone de propreté est prévue à chaque poste de ravitaillement.

Message du Parc National de La Réunion.

La manifestation sportive se déroule en toute ou partie au « cœur » du Parc national de La Réunion, faisant partie du Bien inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO. Le classement d'un territoire en cœur de Parc National lui permet de bénéficier d'une protection réglementaire spéciale. Cette réglementation est opposable à tous. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. En conséquence, chacun participant doit respecter les règles suivantes :

- Aucune atteinte ne doit être portée à la végétation,*
- Le prélèvement de végétaux d'espèces indigènes, pour la confection de bâtons de marche ou tout autre usage, est interdit,*
- Tout abandon de déchet, même biodégradable (susceptible de favoriser la prolifération des rats, constituant une menace pour les espèces d'oiseaux indigènes) est interdit,*
- L'usage du feu est strictement interdit en dehors des emplacements pérennes aménagés à cet effet par le gestionnaire des lieux,*
- La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Le stationnement des véhicules est autorisé exclusivement sur les lieux ouverts au stationnement public,*
- Sortir des sentiers aménagés (notamment par l'utilisation des raccourcis) est interdit,*

Par ailleurs, afin d'éviter la dissémination et l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes, un nettoyage complet des équipements utilisés à l'occasion de la manifestation (sac - vêtements - chaussures - etc.), est recommandé avant le

début de la manifestation. Cette prescription est d'autant plus importante dès lors que les équipements ont été utilisés en dehors de l'île de La Réunion. Sur les sites équipés de stations de biosécurité, les participants doivent les utiliser.

**Le règlement complet du Parc national de La Réunion est à retrouver sur le site :
<https://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation>**

15. Classements et récompenses

a) Classement

Le classement ne deviendra définitif qu'après sa proclamation finale par l'organisation. Celle-ci peut intervenir jusqu'à 24h après la clôture de la manifestation. Durant cette période, on parlera de « potentiel vainqueur » sur le podium.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie avec non cumul des résultats :

- 3 premiers au scratch Hommes
- 3 premières au scratch Femmes
- 3 premiers de chaque catégorie Homme et Femme – Licencié(e) et Non Licencié(e) tous confondus (sauf cas de force majeure).

Les récompenses (scratch, par catégorie, tirage au sort, ...) ne sont pas cumulables. 1 seul lot par personne. Pour les courses en relai, seules la 1^{ère} équipe homme, la 1^{ère} équipe femme et la 1^{ère} équipe mixte sont récompensées.

b) Récompenses

Des trophées ainsi que divers lots seront distribués selon le classement établi.

La présence du coureur est impérative pour recevoir les récompenses (pas de remplacement possible). A défaut, la récompense ne sera pas attribuée.

c) Tirage au sort et divers lots

Il peut être procédé à un tirage au sort pour l'ensemble des finishers non récompensés des courses, tous formats confondus, si cela est prévu durant la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à sa manière et sans qu'il lui soit reproché la façon d'attribuer les lots (informatique, urne, ...).

TRÈS IMPORTANT :

La remise des récompenses pour TOUS les formats de course se fera sur le podium prévu par l'organisation. Des précisions sur cette remise de récompenses vous seront apportées dans le programme de l'événement.

d) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site de l'organisateur (www.utoi.re). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs

résultats sur ces sites en cas de motif légitime dûment apprécié par l'organisateur. (Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : dpo@athle.fr).

16. Droit à l'image, audiovisuel, partenaires

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support de communication, quel que soit le format ou le procédé employé (vidéo, digital, informatique, e-commerce, etc.).

17. CNIL/RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de L'UTOI, et plus particulièrement de l'ACSR qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'UTOI. Par l'intermédiaire de l'UTOI, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète, par mail à l'adresse : contact.utoi@gmail.com.

18. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée. Un formulaire lui sera fourni par l'organisation. Une caution de 100 (cent) euros doit être impérativement versée en même temps que la réclamation pour qu'elle soit étudiée. Elle sera non restituée si la réclamation n'est pas validée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.

19. Conditions exceptionnelles- Force majeure

En cas de force majeure ou de tout autre événement non prévu rendant difficile l'organisation d'une ou plusieurs courses, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

De même, le directeur de course et/ou l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours initial à n'importe quel moment de l'épreuve, sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision. Il en est de même s'il s'agit de :

- Différer le départ,

- Modifier les barrières horaires,
- Reporter la date de départ,
- Adapter l'itinéraire des épreuves,
- Annuler l'épreuve,
- Neutraliser l'épreuve,
- Arrêter l'épreuve en cours.

Sur certains points, un parcours de déroutage peut être mis en place pour les coureurs attardés. Le directeur de course peut accorder quelques minutes supplémentaires sur cet horaire de mise en place du déroutage. Ce n'est nullement systématique. Si tel est le cas, la décision est prise une heure avant la mise en application de chaque course.

Elle est ensuite mise en application par le chef de poste ou le directeur de course. Ce délai supplémentaire accordé n'est jamais communiqué aux concurrents ni même au point de ravitaillement précédent. Les concurrents déroutés sont invités à suivre un parcours de délestage. Les coureurs déroutés sont classés avec une pénalité.

20. Report

En cas de report d'une ou plusieurs courses suivant un événement bien défini indépendant de la volonté de l'organisateur et qui oblige celui-ci à s'exécuter, le report n'implique aucune indemnité ni remboursement aux participants. Tous les participants sont automatiquement reportés sur la nouvelle date de course. Si cette nouvelle date, proposée au maximum dans les 72h suivant l'annonce du report, ne convient pas au compétiteur, un remboursement pourrait être envisagé avec une retenue de 20 % du montant de l'inscription.

21. Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou soit en cas de tout autre motif lié à la sécurité des athlètes, du public ou de l'environnement. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre et aucun remboursement ne sera dû.

22. Parcours de secours

Selon l'évolution d'instruction du dossier par les administrations, d'intempéries avant le jour J, tout ce qui peut influencer le bon déroulement de l'épreuve ainsi qu'à la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier le parcours, ce qui entraînera des modifications diverses (tracé, heure de départ, barrière horaire...). Les coureurs seront prévenus par mail et les informations seront relayées sur le site de l'UTOI ainsi que sur sa page Facebook

23. Disposition terminale

Toute action relative au présent contrat devra être exercée exclusivement devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis (Réunion).

UTOI GENERAL RACE REGULATIONS

The UTOI (Ultra Trail Océan Indien) association organizes trail and ultra-trail races in natural, mountainous terrain. These events are designed for well-trained individuals in excellent physical condition, fully aware of the physical and mental demands and the technical specifics of each race. Participants must be prepared, anticipating and ready to face:

- The challenges of a tropical mountain environment, as well as climatic and weather variations (rain, wind, heat, cold, fog, humidity, sun exposure, night conditions),
 - The length and elevation gain of the chosen event, having developed sufficient self-sufficiency,
 - Management of muscular and joint pain, gastrointestinal issues, and extreme fatigue,
 - Respect for the exceptional natural environments crossed and raising awareness among their supporters.
-

Types of Trails and Ultra-Trails

Format – Effort Points (1 km or 100 m D+ = 1 point)

- **XXS:** 0 to 24
- **XS:** 25 to 44
- **S:** 45 to 74
- **M:** 75 to 114
- **L:** 115 to 154
- **XL:** 155 to 209
- **XXL:** 210 and above

Intermediate electronic checkpoints: You must present your bib at every official checkpoint on the course.

This pedestrian event, governed by these regulations, is forbidden to all wheeled devices (except those belonging to or authorized by the organizer) and to animals. By registering, all competitors agree unreservedly to comply with these rules. They release the organizers from liability for any incident or accident resulting from failure to comply with them.

The organizer may revise and update these regulations at any time. The runner agrees to comply with them at all times.

The Runners Charter

Dear runners, please:

- Be aware that the natural environment you traverse is fragile and sensitive.

- Respect wildlife and flora: do not discard any waste, even biodegradable (which may attract rats and pollute).
- Use toilets provided for bodily needs.
- Do not cut branches.
- Use biosecurity stations to clean your shoes.
- Avoid shouting unnecessarily.
- Follow the course markings—the only guarantee of proper orientation.
- Respect the volunteers, without whom the race could not take place. The organization is not responsible for clothing or personal items left at aid stations.
- Respect the entirety of the race regulations.
- Assist any competitor in a dangerous situation.
- The local population welcomes you—thank them: a smile and a hello are enough.
- Be fully aware of the length and specificity of the event and be perfectly prepared for it.
- Have acquired, prior to the race, genuine personal autonomy in the mountains to manage issues arising from this type of event.
- Be able to face, without outside help, very difficult weather conditions due to altitude (night, wind, cold, fog, rain, etc.).
- Be able to manage, even when isolated, physical or mental problems resulting from extreme fatigue, digestive issues, muscular or joint pains, minor injuries...
- Understand that the organization's role is not to help a runner manage their problems.
- Understand that for mountain activities of this nature, safety depends primarily on the runner's capacity to adapt to encountered or foreseeable problems.
- Inform and raise awareness among your supporters regarding respect for places, people, and the race regulations.

Dear supporters, please:

- Respect areas open to the public.
- Respect organizer-delimited areas for personal assistance.
- Comply with local regulations: fires only on camp stoves and in designated areas; no amplified music; generators must be placed in a protective tray.
- Advertising must remain inside tents only.
- Cutting vegetation is prohibited.
- Lighting must be directed toward the ground.
- Drone flights are prohibited in some areas—see applicable regulations.
- If access to certain sites is prohibited, it is for obvious safety reasons.
- Support all trail runners: the value of encouragement should not be linked to the runner's performance.
- Respect volunteers: remember they are here first and foremost for the runners.
- Carpool to fill vehicles: traffic will be lighter at authorized sites.
- Do not smoke or consume alcohol in aid station areas.
- Drive slowly: the race is long and there are many opportunities to see the runners.

VERY IMPORTANT: By registering for a UTOI race, the participant and their friends, supporters, family, etc., accept these regulations in full without reservation. The participant is responsible for any actions by their family, supporters, etc., that contravene any part of these regulations, notably those relating to the rules of the Réunion National Park and the ONF (National Forestry Office).

Venue, Dates, and Nature of the Competition

Events and races (dates, times, modalities, and runner information) are posted on the official website www.utoi.re.

Note: For certain races, mandatory equipment may be specific to the event format and weather conditions.

Organizer

Mr. Hassen PATEL presides over the ACSR (Association Culturelle et Sportive de la Réunion), a non-profit association under the French 1901 law.

Registered office: **28 E avenue Marcel Hoarau, 97490 Sainte-Clotilde (Réunion).**

Conditions of Participation

Participation in an event is conditional upon:

a) Age Category

Age categories are determined at the time of the race in accordance with FFA regulations. Birthdates are updated each year on September 1. Categories are taken into account starting from **Espoirs U23**. All participants are grouped into one of the 13 male and female age categories below:

Catégories	Hommes	Femmes	Année de naissance
1	Espoir	ESPH	2004 à 2006
2	Sénior	SH	1992 à 2003

3	Master 0	M0H	1991-1987
4	Master 1	M1H	1986-1982
5	Master 2	M2H	1981-1977
6	Master 3	M3H	1976-1972
7	Master 4	M4H	1971-1967
8	Master 5	M5H	1966-1962
9	Master 6	M6H	1961-1957
10	Master 7	M7H	1956-1952
11	Master 8	M8H	1951-1947
12	Master 9	M9H	1946-1942
13	Master 10	M10H	1941 et avant

b) Medical Certificate

In accordance with Article 231-2-1 of the French SportsCode, participation is subject to the compulsory presentation of:

- A valid **FFA** license at the date of the event: Athl  Comp tition, Athl  Entreprise, Athl  Running, or a **Pass' J'aime Courir**;
- Or a valid sports license issued by a federation **approved by the French Ministry** (see list: <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>), explicitly stating, by any means, **no contraindication** to competitive athletics or competitive running;

- Or a **PPS (Parcours de Prévention Santé)** issued by the FFA, valid for three months, which replaces the medical certificate. Your PPS must be valid on the day of the event.

Very important: Depending on the race format (especially XXL), the organization may also require a medical certificate according to its own health criteria (e.g., exercise stress test, etc.).

Note: If your registration occurs within 3 months before the race, your PPS will be valid. Otherwise (if registering more than 3 months before the event), the PPS must be presented when collecting your bib or at another time set by the organizer.

Foreign athletes, even if licensed by an IAAF-affiliated federation, must provide a medical certificate **in French** (or accompanied by a **French translation** if written in another language).

c) Entry Fee

To participate, the runner must pay the entry fee specific to the race. Payment is made **online only** on the organizer's website (www.utoi.re).

No registration is considered valid unless the full fee is paid by the registration deadline specific to the race.

To validate registration, each competitor confirms their participation by completing the entry form, validating it online, paying the applicable fees, and **signing a sworn statement** attesting to their fitness for the race entered.

VERY IMPORTANT: The amount paid by the runner **includes** in particular:

- Access to aid stations for food and drink,
- Access to medical care if necessary (doctors, nurses, physiotherapists, podiatrists, etc.),
- Access to marked and secured trails maintained by the organization.

UNDER NO CIRCUMSTANCES does the entry fee compel the organization to give a T-shirt, medal, trophy, etc., to a runner. These items are gifts offered by the organization, generally to any **FINISHER** who crosses the finish line within the required time limits (maximum race time), except those disqualified, removed from the race, etc. **No exceptions** will be made.

d) Withdrawal – Cancellation – Refunds

All registrations are **firm and final**.

Within **eight (8) days** of registration, the runner may withdraw. This withdrawal must be sent to the organizer **by registered letter with acknowledgment of receipt**; the postmark serves as proof. The runner will then be reimbursed the **full** registration amount.

Other refund cases are **only** as follows:

- **Within 30 days** from the opening of registrations (including the withdrawal period): refund up to **80%** of the entry fee;
- **Between days 31 and 75** from the opening of registrations: refund up to **50%** of the entry fee;

- **Beyond 75 days** after the opening of registrations: **no refund** possible.

No deferral or credit will be granted **for any reason** in case of non-participation after validating your registration.

(*NB: calendar days.)

e) Registration Closure

Registrations may close in two ways:

- 1) As a priority, when the quota set by the organizer has been reached;
- 2) Or on the race-specific closing date (see the official UTOI website: www.utoi.re).

f) Para Athletes

The course does not allow for the accommodation of para-athletes.

g) Minors

This event is prohibited for minors and those under 20 years of age, except for certain short formats in accordance with FFA regulations.

h) Mandatory Safety Equipment

In addition to wearing a personalized bib **on the front**, clearly visible, and a **non-transferable** race wristband (or other device) provided by the organizer, each runner must carry in their pack:

- 1 cup,
- 1 headlamp or torch **with spare batteries** or rechargeable power,
- **Minimum 1 L** water reserve for all races, except **XL** and **XXL** trails where a **minimum of 1.5 L** is required **at all times** during the race,
- 1 whistle,
- 1 mobile phone with sufficient battery capacity for the entire race,
- 2 elastic adhesive bandages for strapping or bandaging,
- A constant and sufficient **food reserve** to reach aid points,
- 1 ID document,
- 1 emergency blanket, minimum size **1.4 m x 2 m**,
- 1 waterproof rain jacket with hood and **taped seams** (windbreakers are prohibited—insufficient protection),
- 1 warm long-sleeve “second skin” technical layer suitable for the environment,
- 1 waste bag or other means to carry your trash to the designated bins.

Possible reductions only for short formats **XXS** and **XS**. Refer to the official UTOI website for any specific information. Otherwise, the mandatory equipment is as listed above. The runner is solely responsible for their equipment. Random checks may be carried out by the organization at any time during the race.

Relay Races

Each runner entered in a relay is administratively under the responsibility of the team captain. No change of relay is allowed without the express authorization of the organization (change of name, relay number, etc.).

Bib (Dossard)

Each bib will be issued individually to each runner upon presentation of ID on the designated bib-collection days.

The bib must be worn on the chest or stomach, or attached with a bib belt **front-facing and fully visible at all time** during the race and through the finish until exiting the runner's chute. The bib must not be modified or altered. If not visible or if modified/damaged (even partially), the runner risks not being recorded at an intermediate checkpoint or at the finish. In such a case, they will be considered a non-finisher and will not be entitled to any finish-line items (T-shirt, medal, etc.).

Without a bib, the runner cannot access aid stations, rest areas, medical care, etc.

Transfer of Bib

Registration is personal. No transfer of registration, resale, or assignment of bib is authorized **for any reason**.

At bib collection, each bib is issued individually to each runner upon presentation of a photo ID.

Anyone transferring their bib to a third party will be held responsible in the event of an accident caused by or to that person during the event. Anyone in possession of a bib obtained in violation of these rules will be **disqualified and banned for life** from all UTOI races.

The bib must remain fully legible during the race. The organization declines all responsibility in the event of an accident under such circumstances.

Insurance

a) Civil Liability / Personal Injury Insurance

The organizer takes out civil liability insurance for the duration of the event. It covers the financial consequences of its own liability, that of its staff, and that of the participants.

Each competitor must have **personal accident insurance** covering search and rescue costs in France. Such insurance may be obtained from any provider chosen by the competitor, notably via the French Athletics Federation by purchasing a **PASS' RUNNING, PASS J'AIME COURIR**, or a license.

Sporting Rules

The competition is held under FFA sporting rules.

a) Jury

The jury consists of members of the organization and the race director. The jury may rule, within a timeframe compatible with race imperatives, on any written complaint lodged **within 30 minutes** after the last competitor finishes. Their decisions are final.

b) Poles (trails)

The use of poles (Nordic walking type or other) is **not authorized**.

c) Time Limits

The **maximum race time** and **cut-off times** at control points are set by the organization and available on the official website www.utoi.re for each race. After these times, the competitor will be considered out of the race but may continue **under their own responsibility** and must then comply with the provisions of the French Highway Code.

d) Timing

Timing is managed via **electronic chips** integrated into the bib.

Wearing a bib not matching the runner's identity results in **disqualification**.

Control points are placed along the course and are **mandatory** timing points. Electronic timing is performed using chips supplied by the organization. The organization reserves the right to set up additional control points not listed among official stations.

To be allowed to continue the registered event, competitors must pass through control points **before** the cut-off time (regardless of arrival time at the control point). Otherwise, they will be removed from the race and must return their bib. Continuing the event would be unauthorized under the regulations and for safety reasons.

e) Control Points

Checks are carried out at the finish and may also occur anywhere on the course. On pain of disqualification, the runner must fully comply. These points are also mandatory timing sites.

f) Drop Bags

Drop bags will be stored at locations designated by the organization. The organization cannot be held responsible for the loss, theft, or damage to bags. This is a **courtesy** to facilitate race logistics. You are under no obligation to hand over your bags.

Aid Stations

Aid station locations are defined by the organization and available on the race website. All events are **semi self-sufficient**; competitors must carry the solid and liquid supplies they deem necessary, at least to complement what the organization provides.

To reduce plastic, cardboard, and paper waste, **no disposable utensils** (cutlery, cups, etc.) will be provided at aid stations. Bring your own if you wish to eat hot food at aid stations.

a) Aid Station Chutes (SAS)

An aid station chute is set up by the organization upon approach to each official aid station. You must **eat and drink only inside** this chute. Removing food or drinks other than water **outside** this zone is strictly prohibited and will result in **immediate disqualification**.

b) Personal Assistance

Personal assistance is authorized according to the modalities set by the organization, within a predefined zone marked by signs: "Start of personal assistance zone" and "End of personal assistance zone." Any personal assistance **outside** this zone results in immediate disqualification of the runner.

Outside tolerance zones clearly indicated near aid stations by the station chief, it is strictly prohibited to receive supplies from so-called "**unofficial**" aid sources along the course.

It is also prohibited for competitors to be accompanied or to accept accompaniment, for all or part of the race, by a person not entered in one of the events. Only personal assistance at official aid stations is authorized; this rule also bans any "pacing," accompaniment, "water carriers," etc.

The organization declines all responsibility for any difficulty encountered by a runner following aid or other services (medical, etc.) provided by a private provider not approved by the organization, whether inside or outside the tolerance zones. No recourse will be possible in such cases.

Environmental protection rules apply **fully** to personal assistance (no littering, no cups, cutlery, food waste, etc.).

Safety and Medical Care

a) Roads Used

Since the competition takes place (in part) on roads **open to traffic**, runners must keep to the **right-hand side** of the roadway.

b) Competitor Safety

A multidisciplinary medical team set up by the organization will be present throughout the event. Runner safety is ensured by a network of control points and medical/paramedical posts, first aiders, marshals, and sweep teams.

Various contingencies related to the environment and the race may mean you wait for assistance longer than expected. Your safety will then depend on the quality of what you carry in your pack and how promptly you raise the alarm.

All medical, paramedical, and first-aid personnel as well as anyone designated by the race direction are empowered to:

- Remove from the race any competitor deemed unfit to continue,
- Require any competitor to use any item of mandatory equipment,
- Evacuate by any means runners they deem in danger,
- Direct patients to the most appropriate care facility.

A runner calling on a doctor or first aider thereby submits to their authority and agrees to accept their decisions.

As soon as a runner's health condition warrants treatment by **intravenous infusion**, they will be **automatically withdrawn** from the race.

A nurse will be available at the finish for runners with serious medical issues. Comfort care is at the discretion of medical staff and subject to their availability.

Each runner must stay on the marked path, even to sleep.

Any runner who voluntarily leaves the course during the race must inform the organization.

The choice of evacuation method and location of hospitalization is at the sole discretion of the medical team and the organizer.

Once again, contingencies may lead to longer-than-expected waits for assistance.

Important: The organization reserves the right to require any safety equipment it deems necessary for all runners, notably wearing a **GPS beacon** (other than the beacon integrated into the bib), whether free or paid, or downloading an app and/or any other means of location or tracking. The organization cannot be held responsible for any malfunction of such a device. **No claims** will be accepted in this regard.

c) Rest / Recovery Areas

During the race, rest areas will be available at certain aid stations, equipped with camp cots. At the finish, recovery areas are generally staffed by physiotherapists.

d) Mutual Aid Between Competitors (trails)

Every competitor must render assistance in the event of another competitor's accident, while awaiting rescue in coordination with Race HQ or medical teams. A **time credit** may be granted at the sole discretion of the race director. Given the altitude and isolation of the course, each aid station will be equipped with wool blankets to cover an injured or ill person.

e) Course Marking

For better visibility at night, markers include reflective material that catches your headlamp beam. **WARNING:** If you no longer see any markers, turn back or call Race HQ! Out of respect for the environment, no paint will be used on trails.

Withdrawal (Abandon)

Runners must strictly observe the following:

- Except in case of injury, a runner must not withdraw anywhere other than at a control point. They must inform the station manager and hand in their bib.
- If deciding to withdraw between two control points, the runner must proceed to the **nearest** control point to report their withdrawal. Information will be transmitted to Race HQ.

Any runners who withdraw, miss cut-offs, or are stopped by the organization are **not authorized** to continue. Their bibs will be removed. Otherwise, the organization reserves the right to **refuse** the runner's entry in future editions.

Penalties – Disqualification

The race director, head of medical safety, head of road safety, station chiefs, course openers, safety marshals along the course, and a specific mobile brigade are responsible for enforcing the rules. For any breach, they are mandated by the organization to record the nature of the offense. This is immediately reported to the race director, who decides on the sanction: **warning, time penalty, or disqualification** (see table below).

Non-Exhaustive List of Sanctions

- **Bib not visible or non-compliant:** 15-minute penalty.
- **Littering (intentional), even biodegradable** (peels, apple cores, etc.) by a competitor or entourage member, or any act harmful to the environment: **IMMEDIATE DISQUALIFICATION** of the competitor concerned. **NO REGISTRATION** will be allowed in UTOI races for **2 years**.
- **Intentional damage to plants** (e.g., cutting branches to make a stick): **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Assistance outside authorized zones:** 20-minute penalty upon first observation.
- **Not following the official, marked course** and cutting a path constituting a major shortcut: **Disqualification**.
- **Missing mandatory safety equipment** (e.g., no water reserve, no headlamp—see section 3h): **Disqualification and bib removal**.
- **Being paced, followed, or preceded on the course** (on foot, MTB, 4x4, etc.): 30-minute penalty upon first observation.
- **Disrespect toward persons linked to the organization** (volunteers, medical staff, neighbors): **Disqualification**.

- **Missing additional mandatory equipment** required urgently by the organization in case of bad weather: **Disqualification**.
- **Missing a timing chip or any other timing/safety device**: As decided by the race jury after analysis of the timing/detection system.
- **Failure to pass a control point**: As decided by the race jury after analysis of the timing/detection system.
- **Leaving an aid station after the cut-off time**: **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Failure to assist a competitor in difficulty**: **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Refusal to comply** with an order from race direction, a race official, a station chief, a doctor, or a first aider: **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Cheating** (using a vehicle, sharing a bib, etc.): **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Failure to respect or damage to the environment**: **Immediate disqualification and bib removal**.
- **Doping or refusal to submit to anti-doping control**: **Immediate disqualification and bib removal**. **Ban** on registering for UTOI races for **two full consecutive years**.

It is also brought to the attention of competitors and any accompanying persons that **immediate disqualification** will be pronounced in the event of:

- Littering, even biodegradable,
- Intentional harm to plants or animals,
- Lighting fires outside designated fire pits,
- Using shortcuts.

Time penalties are applied to the final race time. Any other breach will be sanctioned as decided by the race jury.

Anti-Doping Policy

By registering for UTOI races, all participants agree to be bound by the **World Anti-Doping Code** and international standards issued by the **World Anti-Doping Agency (WADA)**.

Environmental Protection

By registering for a UTOI event, participants commit to respecting the environment and natural areas crossed. In particular:

- It is strictly forbidden to discard waste (gel tubes, wrappers, organic waste, plastic packaging, etc.) on the course. Bins are available at each aid station and **must** be used. Race marshals conduct random checks on the course.
- All participants must keep their waste and packaging until they can dispose of it in the bins provided at aid stations. The organization encourages runners to carry a **waste pouch** to transport trash to the next aid station.

- It is essential to follow marked trails without cutting. Cutting trails causes harmful erosion.

As stated above, any abandonment of equipment or litter of any kind outside designated areas will result in **immediate withdrawal** from the race. A **clean zone** is provided at every aid station.

Message from the Réunion National Park

The sporting event takes place in whole or in part in the **core** of the Réunion National Park, part of an **UNESCO World Heritage Site**. This designation grants special regulatory protection, enforceable on all. Violators are subject to criminal penalties. Consequently, each participant must obey the following rules:

- No damage may be inflicted on vegetation,
- Collecting native plant species (e.g., to make walking sticks) is prohibited,
- Discarding any waste, even biodegradable (which may promote rat proliferation and threaten native bird species), is prohibited,
- The use of fire is strictly prohibited outside permanent areas designated by the site manager,
- Motor vehicles are prohibited outside roads within the public road system (State, departments, municipalities), rural roads, and private roads open to public motor traffic. Parking is allowed **only** in areas open to public parking,
- Leaving developed trails (notably by using shortcuts) is prohibited.

In addition, to avoid spreading or introducing new invasive alien species, a **thorough cleaning** of equipment used for the event (pack, clothing, shoes, etc.) is recommended before the event—especially if equipment has been used outside Réunion Island. Where biosecurity stations are installed, participants **must** use them.

The complete regulations of the Réunion National Park can be found at:
<https://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation>

Rankings and Prizes

a) Rankings

The rankings become final only after they are officially announced by the organization, which may be up to **24 hours** after the event closes. Until then, podium winners are considered **“potential winners.”**

A general (scratch) and age-category ranking will be established with **no cumulative awards**:

- Top 3 Men (scratch),
- Top 3 Women (scratch),
- Top 3 in each Male and Female category—licensed and non-licensed combined (except in cases of force majeure).

Prizes (scratch, category, raffles, etc.) are **not cumulative**. One prize per person. For relay races, only the **1st men's team**, **1st women's team**, and **1st mixed team** are awarded.

b) Prizes

Trophies and various prizes will be distributed according to the established ranking. The runner's **presence is mandatory** to receive awards (no substitutes). Otherwise, the prize will not be awarded.

c) Raffles and Miscellaneous Prizes

A raffle may be held for all non-awarded finishers across all formats, if planned during the event.

The organizer reserves the right to determine how prizes are assigned (computer draw, ballot box, etc.).

VERY IMPORTANT:

Award ceremonies for **ALL** race formats will be held on the official podium. Details will be provided in the event program.

d) Publication of Results

Results will be published on the organizer's website (www.utoi.re). In accordance with the French Data Protection Act ("Informatique et Libertés"), participants may object to the publication of their results on these sites for a legitimate reason duly assessed by the organizer. (For the FFA, requests should be sent directly to: dpo@athle.fr.)

Image Rights, Media, Partners

By participating, the competitor waives all personal rights to their image and authorizes the organizer and its assigns and partners to use it on any communication medium, regardless of format or process (video, digital, IT, e-commerce, etc.).

Data Protection (CNIL/GDPR)

Personal data provided by participants are intended for authorized UTOI staff, particularly the ACSR, which is the association responsible for processing these data. They are used to manage participant registrations. Participants may receive by email information about the event they entered as well as other events organized by UTOI. Through UTOI, participants may also receive information and/or offers from other partner companies or associations.

The information collected complies with GDPR requirements. In accordance with the French Data Protection Act of January 6, 1978, each participant has the right to access and correct their personal data. Simply write to us with your full name and address at:

contact.utoi@gmail.com.

Complaints

Any complaint must be submitted **in writing** by the runner concerned only. The runner must submit their complaint at Race HQ within **30 minutes** after their finish. A form will be provided by the organization. A **€100** deposit must be paid at the same time for the complaint to be reviewed. It will **not** be refunded if the complaint is not upheld.

No complaint will be accepted from a supporter or spectator. Supporting documents (photos and/or privately-shot videos) do not have official status.

Exceptional Circumstances – Force Majeure

In case of force majeure or any other unforeseen event making it difficult to organize one or more races, the organizer may terminate the event at any time. Participants will be notified by any possible means. They must then strictly comply with the organizer's directives. Failure to comply will automatically end the organizer's liability. Participants will not be entitled to any refund or compensation.

Similarly, the race director and/or the organizer reserves the right to modify the initial course at any time during the event, without needing to justify the decision. This may include:

- Delaying the start,
- Modifying cut-off times,
- Postponing the start date,
- Adapting race routes,
- Canceling the event,
- Neutralizing the event,
- Stopping the event in progress.

At certain points, a **reroute** may be put in place for delayed runners. The race director may grant a few extra minutes to implement the reroute. This is not systematic. If so, the decision is taken **one hour** before implementation for each race and then executed by the station chief or race director. This additional time is **never communicated** to competitors or even to the previous aid station. Rerouted competitors are invited to follow a **bypass** course and will be ranked with a penalty.

Postponement

If one or more races are postponed due to a well-defined event beyond the organizer's control and compelling such action, the postponement entails **no compensation or refund** to participants. All participants are automatically transferred to the new race date. If this new date—announced no later than **72 hours** after the postponement notice—does not suit the competitor, a **refund may be considered** with a **20%** fee retained from the entry fee.

Cancellation

The organizer reserves the right to cancel the event without notice either at the request of the authorities, in case of force majeure, or for any other reason related to the safety of athletes, the public, or the environment. No compensation will be paid and no refund will be due.

Emergency/Alternative Courses

Depending on administrative proceedings, pre-race weather, or anything that may influence smooth running of the event and participant safety, the organizer reserves the right to modify the course at any time, which may result in various changes (route, start time, cut-offs, etc.). Runners will be notified by email and information will be relayed on the UTOI website and Facebook page.

Final Provision

Any legal action relating to this contract must be brought exclusively before the **Tribunal de Grande Instance of Saint-Denis (Réunion)**.